



A l'attention
des Président(e)s d'associations

Mirepoix, le 10 février 2022

Objet : Dossier de demande de subvention 2022.

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint le formulaire de demande de subvention 2022 ainsi que la liste des pièces justificatives à fournir.

L'ensemble des documents doit être daté et signé par le Président de l'association et retourné par voie postale ou par mail (mairie@mirepoix.fr) avant le 15 mars 2022.

Nous vous rappelons que tout dossier incomplet ne pourra être traité.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire,

Xavier CAUX

